

Séance du 12 décembre 2016

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 décembre 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 06 décembre 2016.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN	X		
Mme Carole CHENEVAL		X	
M. Philippe CLAVERI	X		
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF		X	
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER	X		
Mme Anneke VAN DER VOSSEN	X		
M. Wim WETERINGS		X	

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 novembre 2016.
3. Délibérations :
 - 3.1 Rachat de matériel informatique à la Société CORHOFI,
 - 3.2 Désignation de représentants pour siéger au Comité Technique de la Régie des Eaux Gessiennes,
 - 3.3 Remboursement par le propriétaire du terrain situé au Domaine des Bois des frais occasionnés par le stationnement des gens du voyage.
 - 3.4 Proposition financière relative à la réalisation d'esquisses pour la construction d'une salle polyvalente et l'estimation du budget de travaux,
 - 3.5 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des Pompiers pour la participation à la fête de l'Allondon,
 - 3.6 Renouvellement à titre dérogatoire du contrat aidé de Monsieur Bader DIOP,
 - 3.7 Création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet affecté au ménage,
 - 3.8 SleA – Modification du plan de financement pour la mise en souterrain du réseau basse tension « route de Chenaz,
 - 3.9 SleA – Modification du plan de financement pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication « route de Chenaz,
 - 3.10 Demande de subvention sur la réserve parlementaire de Monsieur Patrick CHAIZE pour l'aménagement d'un espace dédié aux morts pour la France dans le cimetière communal,
 - 3.11 Convention entre la Commune d'Echenevex et le Conseil Départemental de l'Ain relative à l'aménagement d'un giratoire provisoire route de Mury,
 - 3.12 Décision modificative n° 3 = virement de crédits pour des cessions d'immobilisations sans incidence budgétaire.

4. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 39 et fait lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de retirer un point à l'ordre du jour portant sur la création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 novembre 2016 :

Le compte rendu de la séance du 07 novembre 2016 est approuvé par 14 voix POUR et une abstention (M. Michaël KEWLEY, absent de la séance du 07 novembre 2016).

3. Délibérations :

3.1 Rachat de matériel informatique à la Société CORHOFI.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat de location de matériel informatique n° 12/0720/OG-50077 est arrivé à échéance. Le montant du rachat du matériel s'élève à 1 328,00 € HT soit 1 593,60 € TTC.

Monsieur Michaël KEWLEY trouve que le prix est horriblement cher. Mme Rose-Marie HENRI et M. Philippe CLAVERI partagent cet avis.

➤ **Après en avoir délibéré et par 5 voix POUR, 8 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal REFUSE le rachat du matériel informatique à la Société CORHOFI.**

3.2 Désignation de représentants pour siéger au comité technique de la régie des eaux Gessiennes.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mai 2016 approuvant les statuts de la Régie des eaux Gessiennes,

Vu lesdits statuts et notamment le chapitre II créant un comité technique chargé de se prononcer, par avis simple, sur toutes questions relevant de la compétence de la régie,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Gex du 09 novembre 2016, sollicitant la désignation d'un représentant de la Commune d'Echenevex au sein du Comité Technique,

Considérant que cette désignation permettra aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Gex étroitement associées aux futures décisions de la Régie des eaux Gessiennes.

➤ **Le Conseil Municipal ARRÊTE**
Article 1 : Monsieur Jean-Camille YERLY est désigné par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Jean-Camille YERLY) pour représenter la Commune d'Echenevex au sein du Comité technique de la Régie des eaux Gessiennes, en qualité de membre titulaire.
Article 2 : Monsieur Pierre REBEIX est désigné par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Pierre REBEIX) pour représenter la Commune d'Echenevex au sein du Comité technique de la Régie des eaux Gessiennes, en qualité de membre suppléant.
Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération exécutoire à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

3.3 Remboursement par le propriétaire du terrain au domaine des Bois des frais occasionnés par le stationnement des gens du voyage.

Monsieur le Maire propose d'émettre un titre de recouvrement à l'encontre du propriétaire de la parcelle située au Domaine des Bois sur laquelle ont stationné des gens du voyage, en contrepartie des frais supportés par la Commune.

Le montant s'élève à 615,16 € correspondant à 10 ramassages d'ordures ménagères et 20 heures de travail.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à émettre un titre de recouvrement d'un montant de 615,16 € à l'encontre de Monsieur Marc FLOQUET, en contrepartie des dépenses engagées par la Commune pendant le temps de présence de gens du voyage sur le territoire communal.**

3.4 Proposition financière relative à la réalisation d'esquisses pour la construction d'une salle polyvalente et l'estimation du budget des travaux.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commission chargée de travailler sur un éventuel projet de construction d'une salle polyvalente, a rencontré Monsieur Michel DESVALLEES, architecte. La commission propose de lui confier une mission portant sur la réalisation d'esquisses et l'estimation du budget des travaux.

Le montant des honoraires s'élève à 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC avec une remise de l'étude prévue fin janvier.

- **Après en avoir délibéré et par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSEN), le Conseil Municipal DÉCIDE de confier à Monsieur Michel DESVALLEES, architecte, une étude portant sur la réalisation d'esquisses pour la construction d'une salle polyvalente et l'estimation du budget des travaux, ACCEPTE le montant des honoraires s'élevant à 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer tout document relatif à cette étude, DIT que l'étude devra être remise par l'architecte avant le Conseil Municipal de janvier 2017 et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017. Monsieur Philippe CLAVERI n'a pas pris part au vote.**

3.5 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des pompiers pour la participation à la fête de l'Allondon.

Madame Isabelle PASSUELLO propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'amicale des pompiers de 300 € pour les frais engagés à l'occasion de la fête de l'Allondon.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'amicale des pompiers pour la participation à la fête de l'Allondon et DIT que les crédits correspondants à cette subvention sont inscrits au Budget Primitif 2016.**

3.6 Renouvellement à titre dérogatoire du contrat aidé de Monsieur Bader DIOP.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Bader DIOP a été recruté en contrat aidé pour occuper des fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 05 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, que le contrat a fait l'objet d'un renouvellement du 01^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Il expose aux membres du Conseil Municipal que la collectivité peut bénéficier d'un renouvellement du contrat aidé par dérogation exceptionnelle, pour une nouvelle période d'un an sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- respect d'un délai de carence d'un mois,
- réinscription de Monsieur Bader DIOP à Pôle Emploi,
- promesse d'embauche ferme par la collectivité à l'issue du nouveau contrat.

Monsieur le Maire précise que cette promesse sera conditionnée à l'obtention de la nationalité française par Monsieur Bader DIOP et à la qualité du travail de l'agent pendant la nouvelle période contractuelle.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de conclure un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018.

Monsieur le Maire propose que la Commune verse une prime exceptionnelle à Monsieur Bader DIOP au cours du contrat, correspondant à la différence entre un mois de salaire et les indemnités qu'il percevra au titre des allocations chômage.

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le renouvellement du contrat aidé de Monsieur Bader DIOP par dérogation exceptionnelle dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour une durée d'un an, à compter du 01^{er} février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018 avec les conditions imposées par Pôle Emploi, DÉCIDE que la durée du travail sera maintenue à 35 heures par semaine, DÉCIDE que la rémunération sera fixée sur un taux horaire brut de 10,50 €, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le contrat, ACCEPTE le versement d'une prime exceptionnelle à Monsieur Bader DIOP correspondant à la différence entre un mois de salaire et les indemnités qu'il percevra au titre des indemnités chômage, DIT que cette prime lui sera versée au cours du contrat à renouveler et DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.**

3.7 SIEA – Modification du plan de financement pour la mise en souterrain du réseau basse tension « route de Chenaz ».

Monsieur Jean-Camille YERLY rappelle aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement du projet de mise en souterrain du réseau basse tension « route de Chenaz », au stade de l'avant-projet définitif, avait été validé au cours de la réunion du 20 juin 2016.

Il explique qu'il conviendrait de réaliser la pose du génie civil du réseau basse tension « chemin des Crossettes ».

Le montant total des travaux s'élève à 117 000,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 0,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le plan de financement au stade de l'avant-projet définitif pour la mise en souterrain du réseau basse tension « route de Chenaz » et « chemin des Crossettes » et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant. La présente décision annule et remplace la délibération n° 049/2016 du 20 juin 2016.**

3.8 SIEA – Modification du plan de financement pour la mise en souterrain télécommunication « route de Chenaz ».

Monsieur Jean-Camille YERLY rappelle aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement du projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication « route de Chenaz », au stade de l'avant-projet définitif, avait été validé au cours de la réunion du 20 juin 2016.

Il explique qu'il conviendrait de réaliser la pose du génie civil du réseau de télécommunication « chemin des Crossettes ».

Le montant total des travaux s'élève à 95 200,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 76 160,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'avant-projet définitif de mise en souterrain du réseau de télécommunication « route de Chenaz » et « chemin des Crossettes », AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant, DIT que les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016. La présente décision annule et remplace la délibération n° 050/2016 du 20 juin 2016.**

3.9 Demande de subvention sur la réserve parlementaire de Monsieur Patrick CHAIZE pour l'aménagement d'un espace dédié aux morts pour la France dans le cimetière communal.

Madame Isabelle PASSUELLO propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une aide au titre de la dotation d'aide parlementaire de Monsieur Patrick CHAIZE, sénateur, pour l'aménagement d'un espace dédié aux morts pour la France dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire précise que cet espace est prévu dans le carré 1 correspondant aux emplacements 15 et 16, qu'un représentant du Souvenir Français se rendra dans le cimetière communal afin d'apporter ses conseils aux élus dans l'aménagement à réaliser.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal PROPOSE un devis de 6 375,00 € HT soit 7 650,00 € TTC pour l'aménagement d'un espace dédié aux morts pour la France dans le cimetière communal, SOLLICITE une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Patrick CHAIZE, Sénateur, et DIT que cet investissement est conditionné au montant de l'aide financière au titre de la réserve parlementaire.**

3.10 Convention entre la Commune d'Echenevex et le Conseil Départemental de l'Ain relative à l'aménagement d'un giratoire provisoire route de Mury.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune d'Echenevex et le Conseil Départemental de l'Ain relative à l'aménagement du giratoire provisoire route de Mury. Cette convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles les travaux d'aménagement décrits ci-dessus ont été réalisés.

L'aménagement consiste en la création d'un îlot central franchissable et la mise en place de signalisations horizontales et verticales adaptées.

- **Après en avoir délibéré et par 14 VOIX pour et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention à passer entre la Commune d'Echenevex et le Conseil Départemental de l'Ain et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer ladite convention.**

3.11 Décision modificative n° 3 = virement de crédits pour cessions d'immobilisations.

Monsieur Roger BOUTHERRE expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à des virements de crédits pour passer des écritures comptables liées d'une part, à des cessions d'immobilisations, d'autre part, aux dernières opérations relatives aux travaux d'extension de l'école :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6218 : Autre personne extérieur	15 000,00 €			
D 6413 : Personnel non titulaire	5 500,00 €			
D 6417 : Rémunération des apprentis	9 000,00 €			
D 012 : Charges de personnel	29 500,00 €			
R 775 : Produits des cessions d'immobilisations			4 500,00 €	
R 778 : Autres produits exceptionnels			25 000,00 €	
R 77/ Produits exceptionnels			29 500,00 €	
TOTAL	29 500,00 €		29 500,00 €	
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues invest.		29 500,00 €		
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues invest.		29 500,00 €		
D 2313/041 Constructions		39 585,05 €		
TOTAL D 41 : opérations patrimoniales		39 585,05 €		
TOTAL DEPENSES		69 085,05 €		
R 238/041 opération 61 - école				39 558,05 €
TOTAL R 23 : immobilisations en cours				39 558,05 €
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations				29 500,00 €
TOTAL RECETTES				69 085,05 €
TOTAL		69 085,05 €		69 085,05 €

Les membres du Conseil Municipal **ACCEPTENT** à l'unanimité le mouvement de crédits tel que proposé.

4. Questions diverses :

4.1 Monsieur Roger BOUTHERRE informe les membres du Conseil Municipal qu'il rencontrera un représentant de la Caisse d'Epargne le 10 janvier 2017 à 14 h 00 pour discuter des emprunts et de la situation financière de la commune.

4.2 Monsieur Roger BOUTHERRE demande aux membres du Conseil Municipal de faire un choix pour les conteneurs semi-enterrés. Le Conseil Municipal retient le béton matricé.

4.3 Il est constaté que la Commune ne fait toujours rien pour les voitures mal garées.

4.4 L'enrobé de la route de Chenaz est très glissant.

4.5 La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le jeudi 12 janvier 2017 à 19 h 00.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 10.

*Pierre REBEIX,
Maire d'ECHENEVEX,*